

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 26

Artikel: On avocat bin rebriquä
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208774>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haassenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



JEAN-JACQUES AU PAYS DE VAUD

II

A Assens.

Du temps de Rousseau, il n'y avait pas d'église catholique à Lausanne. La plus proche se trouvait à Assens. C'est là qu'allait à la messe le futur auteur de la *Profession de foi du vicairé savoyard*, qui se donnait alors pour un musicien de Paris.

Les dimanches, quand il faisait beau, j'allais à la messe à Assens, à deux lieues de Lausanne. Je faisais ordinairement cette course avec d'autres catholiques, surtout avec un brodeur parisien dont j'ai oublié le nom. Ce n'était pas un Parisien comme moi, c'était un vrai Parisien de Paris, un archi-Parisien du bon Dieu, bon homme comme un Champenois. Il aimait si fort son pays qu'il ne voulait jamais douter que j'en fusse, de peur de perdre cette occasion d'en parler. M. de Crousaz, lieutenant baillival, avait un jardinier de Paris aussi, mais moins complaisant et qui trouvait la gloire de son pays compromise à ce qu'on osât se donner pour en être lorsqu'on n'avait pas cet honneur. Il me questionnait de l'avis d'un homme sûr de me prendre en faute, et puis souriait malignement. Il me demanda une fois ce qu'il y avait de remarquable au Marché-Neuf. Je battis la campagne, comme on peut croire. Après avoir passé vingt ans à Paris, je dois à présent connaître cette ville; cependant, si l'on me faisait aujourd'hui pareille question, je ne serais pas moins embarrassé d'y répondre; et de cet embarras on pourrait aussi conclure que je n'ai jamais été à Paris.

A Vevey.

Comme mes écoliers (à Lausanne) ne m'occupaient pas beaucoup, je fis à Vevey une promenade de deux ou trois jours, durant lesquels la plus douce émotion ne me quitta point. L'aspect du lac de Genève et de ses admirables côtes eut toujours à mes yeux un attrait particulier que je ne saurais expliquer, et qui ne tient pas seulement à la beauté du spectacle, mais à je ne sais quoi de plus intéressant qui m'affecte et m'attendrit... Dans ce voyage de Vevey, je me livrais, en suivant ce beau lac, à la plus douce mélancolie; combien de fois, m'arrêtant pour pleurer à mon aise, assis sur une grosse pierre, je me suis amusé à voir tomber mes larmes dans l'eau!

J'allai à Vevey loger à la Clé; et pendant deux jours que j'y restai sans voir personne, je pris pour cette ville un amour qui m'a suivi dans tous mes voyages, et qui m'y a fait établir enfin les héros de mon roman (*La Nouvelle Héloïse*). Je dirais volontiers à ceux qui ont du goût et qui sont sensibles: Allez à Vevey, visitez le pays, examinez les sites, et dites si la nature n'a pas fait ce beau pays pour une Julie, pour une Claire, et pour un Saint-Preux; mais ne les y cherchez pas.

A Clarens et Montreux.

Extrait d'une lettre de Saint-Preux à milord Edouard (*Nouvelle Héloïse*):

... Savez-vous en quoi Clarens me plaît pour lui-même? C'est que je m'y sens vraiment à la campagne, et que c'est la première fois que j'en ai pu dire autant. Les gens de ville ne savent point aimer la campagne; ils ne savent pas même y être; à peine, quand ils y sont, savent-ils ce qu'on y fait. Ils en dédaignent les travaux; les plaisirs ils les ignorent; ils sont chez eux comme en pays étranger; je ne m'étonne pas qu'ils s'y déplaisent. Il faut être villageois au village, ou n'y point aller, car qu'y va-t-on faire? Les habitants de Paris qui croient aller à la campagne, n'y vont point; ils portent Paris avec eux...

C'est aux Crêtes, au-dessus de la gare de Clarens, que la tradition place les fameux Bosquets de Julie de la *Nouvelle Héloïse*.

De Montreux, Rousseau dit qu'elle est « une commune assez riche à elle seule pour entretenir tous les communiers, n'eussent-ils pas un pouce de terre en propre ». En ce temps-là (milieu du XVIII^{me} siècle), ce pays privilégié s'appelait tantôt « Montrou », tantôt « Moutru », et ses habitants n'étaient pas les « Montreusiens », mais les « Montérans » ou les « Moutérans ». Ce dernier nom est encore en usage aujourd'hui chez les vieillards.

A Yverdon.

Il y a trois ans qu'étant allé voir à Yverdon mon vieux ami M. Roguin, je reçus une députation pour me remercier de quelques livres que j'avais donnés à la bibliothèque de cette ville. Les Suisses sont grands harangueurs; ces messieurs me haranguèrent. Je me crus obligé de répondre, mais je m'embarrassai tellement dans ma réponse, et ma tête se brouilla si bien, que je restai court.

Dans une autre page des *Confessions*, Rousseau écrit:

En partant de Montmorency pour la Suisse (1762), j'avais pris la résolution d'aller m'arrêter à Yverdon, chez mon bon vieux ami M. Roguin, qui s'y était retiré depuis quelques années et qui m'avait même invité à l'y aller voir.

En entrant sur le territoire de Berne, je fis arrêter; je descendis, je me prosternai, j'embrassai; je baisai la terre, et m'écriai dans mon transport: Ciel! protecteur de la vertu, je te loue, je touche une terre de liberté! Mon postillon me crut fou; je remontai dans ma chaise, et peu d'heures après j'eus la joie aussi pure que vive de me sentir pressé dans les bras du respectable Roguin.

Je me trouvais si bien du séjour d'Yverdon, que je pris la résolution d'y rester, à la vive sollicitation de M. Roguin et de toute sa famille. M. de Moiry de Gingsins, bailli de cette ville, m'encourageait aussi par ses bontés à rester dans son gouvernement. Le colonel (Roguin) me pressa si fort d'accepter l'habitation d'un petit pavillon qu'il avait dans sa maison, entre cour et jardin, que j'y consentis et aussitôt il s'empressa de le meubler et garnir de tout ce

qui était nécessaire pour mon petit ménage. Le jour de mon emménagement était déjà marqué, et j'avais écrit à Thérèse de me venir joindre, quand tout à coup j'appris qu'il s'élevait à Berne un orage contre moi: Le Sénat paraissait ne vouloir pas me laisser tranquille dans ma retraite. Au premier avis qu'eut M. le bailli de cette fermentation, il écrivit en ma faveur à plusieurs membres du gouvernement, leur reprochant leur aveugle intolérance, et leur faisant honte de vouloir refuser à un homme de mérite opprimé l'asile que tant de bandits trouvaient dans leurs Etats. Des gens sensés ont présumé que la chaleur de ses reproches avait plus aigri qu'adouci les esprits. Quoi qu'il en soit, son crédit ni son éloquence ne purent parer à ce coup. Prévenu de l'ordre qu'il devait me signifier, il m'en avertit d'avance; et pour ne pas attendre cet ordre, je résolus de partir dès le lendemain.

M^{me} Boy de la Tour me proposa d'aller m'établir dans une maison vide, mais toute meublée, qui appartenait à son fils, au village de Môtiers, dans le Val de Travers, comté de Neuchâtel. Il n'y avait qu'une montagne à traverser pour m'y rendre. Le colonel Roguin voulut absolument passer avec moi la montagne, et venir m'installer à Môtiers.

Rousseau avait demeuré à Yverdon chez son ami Roguin de juin à septembre 1762, dans la maison dite « des colonnes », appartenant aujourd'hui à M. E. Mottaz, marchand de fer, rue de la Plaine n° 3, où était autrefois l'hôtel de la Croix-Blanche. Rien, dit-on, n'a été changé dans sa chambre.

Un moment, s'il vous plaît!

Que nos lecteurs nous pardonnent de les faire attendre encore le résultat du plébiscite sur les 10 *chœurs obligatoires*. Un correspondant de la dernière heure, dont l'avis ne manque pas d'intérêt, nous adresse une lettre presque au moment de la mise sous presse, c'est-à-dire trop tard pour qu'il nous soit possible de l'insérer. Ceci nous a donc obligé de modifier le résultat de la consultation et d'en différer d'une semaine encore la publication.

Mais, cette fois, tant pis pour les retardataires! Le scrutin est irrévocablement clos.

ON AVOCAT BIN REBRIQUA

SASSE sè passàvè on dzo à tribunat. Bin su que vo voudre bin savai iò, mà i'è djurà de pas lo decèlà et, mà fai! faut vo conteintà dinse.

À ci tribunat que vo dyo, lài avai on avocat que l'ètai bin lo pe grand minna-mor que la terra pouâisse portà. Ti l'è témoin que veniant po dere cein que l'avant vu contre lo corps que dèfeindà, la *Leinga rasseria* — l'è dinse que l'avant batsi — l'è fasà ti passà po dâi pandoure, dâi chenollie, dâi z'arsouille, et principalement dâi dzanliu. L'è trainàvè pe bas que terra. Adan quand cliu témoin l'ètant de son côté, failai l'òdre: l'ètai reinque dâi « Vo z'itè onna brava dzein » per ce, et « Vaitcè omète ion que l'è honnito » per l'è.

Lâi avâi dza grand teimps que mèprezivê lè dzein quand, pè lo mâtet, on fa veni po tèmoïn assebin on brâvo vilhio l'ovrà que sè met à racontâ tot cein que savâi sein pî dere onna meinta et que cein n'êtâi pardieu pa po redzoi l'avocat. Stisse lâi pliantâve dâi get quemet dâi falot de pousta et on vayâi que bourmâve oquie po rebriquâ lo vilhio.

Tot d'on coup, lâi fâ dinse :

— Dite-vâi, quin metî âi-vo ?

— Ie su gypier, monsu l'avocat,

— Et vo n'âi pas jamé êtâ ein preson ?

— Quecha, on iadzo.

— Ah ! Ah !... et vo z'âi êtâ ein preson. Oûdevo, monsu lo presideint ? Vaitcê lè tèmoïn qu'on no z'aminue ! Dâi corps que l'an êtâ ein preson. Ah ! Ah !... Et porquie âi-vo êtâ ein preson ?

— L'êtâ po ein rebliantsi on bocon lè parâ, por cein que dèvessant lâi betâ on avocat que s'êtâi fé payî dou iadzo.

La Leinga rasseria l'êtâi rebriquâ âo tot fin.

MARC A LOUIS.

AVEU

ECOUTEZ donc les jolis vers que le poète Andrieux joignit à un portefeuille et à une lettre qu'il adressait à quelque gentille personne pour l'informer qu'elle avait su capter son cœur.

Ah ! croyez-moi, défaites-vous
D'un fatras d'écrits circulaires,
De tant de jolis billets doux
Remplis d'ardeurs imaginaires ;
De nos messieurs aux airs pincés,
A la tournure confiante,
Brûlez les petits vers glacés
Et la prose insignifiante.

Mais d'un tendre et discret amant,
Lorsque vous recevrez l'homme sage,
Quand il mettra dans son langage
Moins d'esprit que de sentiment ;
Quand son style, même un peu bête,
Exprimant un timide aveu
Vous prouvera que tout son feu
Vient du cœur et non de la tête ;
Des lettres écrites ainsi
Pourront valoir qu'on les recueille ;
Serrez-les dans le portefeuille,
Et commencez par celle-ci.

JACQUES-LE-TORS

CERTES, on ne pouvait pas dire que Jacques Sublet, Jacques-le-Tors, comme le nommaient les habitants du village, fût un mauvais gas.

Mais, sans cesse en butte aux sarcasmes des gamins de son âge, moins pénibles encore pour lui que les phrases apitoyées des bonnes campagnardes, constamment rebuté, n'ayant de bons moments que ceux qu'il passait là-haut, sur l'alpe, avec ses chèvres, là-haut où l'on est seul, tout seul, là-haut où l'on oublie, Jacques était devenu sauvage, méfiant, et vouait à toute l'humanité — celle qu'il connaissait — une haine farouche et une âpre jalousie.

Orphelin dès son berceau, recueilli par un fermier compatisant ou escomptant des services futurs, l'enfant avait grandi sans connaître les caresses ni les soins d'une mère.

Il sentait, avec l'obscur instinct des tout petits, qu'il était un isolé, un paria ; puis il se rendit peu à peu compte de l'espèce de répulsion que provoquait son approche.

Son aspect, en effet, n'était guère engageant. En plus d'une gibosité qui le courbait en avant et de côté, il était affligé d'un visage sans symétrie, avec une bouche énorme, toujours tordue comme d'un rictus de joie cruelle ; son œil unique — il était borgne — avait le regard en dessous et lançait des lueurs froides d'acier.

Ajoutez à cela un nombre respectable de taches de rousseur et, surmontant le tout, une effarante chevelure rouge ardent, rebelle à tout essai de coiffure, essais rares, d'ailleurs, et provoquant chaque fois des scènes de larmes, de cris, voire des tentatives de pugilat contre la fermière, laquelle laissait

de plus en plus Jacques porter le panache ironique de sa toison comme bon lui semblait.

Parvenu à l'âge de treize ans, en paraissant dix à peine, Jacques, de plus en plus farouche, n'avait guère comme amis et confidentes que ses chèvres. De loin en loin aussi, il allait trouver la vieille Fanny dans sa masure. Cette Fanny, une déshéritée, elle aussi, passait pour sorcière ; ce qui n'empêchait pas les villageois d'avoir recours à son office en cas de maladie, car elle était adroite et serviable.

Jacques et Fanny s'entendaient à merveille et le grand plaisir du petit était d'écouter la vieille recluse lui raconter les légendes du pays. Ces récits n'avaient pas été sans donner au cerveau du petit une tendance à l'exaltation et le goût du mystérieux, d'autant plus accusés que Jacques gardait toutes ses pensées par devers lui.

Or, un beau jour de printemps, rentrant du pâturage, l'infirme vit venir à lui une de ces petites fées dont lui parlait sa vieille amie.

Il ne s'arrêta pas au fait que le carosse doré ou le nuage, qui sont, comme bien vous le savez, le véhicule ordinaire de ces bonnes déesses était en l'espèce une voiture de malade poussée par un laquais en livrée et accompagnée d'une belle dame à l'air très doux, et très triste.

C'était une fée ; ce ne pouvait être qu'une fée.

Elle était si jolie et devait être si bonne, mais comme elle était frêle et pâle ! Jacques la regarda passer, fasciné, figé en une admiration gauche sur le bord du chemin ; navré aussi d'entendre une toux incessante qui secouait la fillette et mettait, à chaque quinte, une ombre sur le visage de la vieille dame.

La voiturette passa, et voici que la petite fée sourit à Jacques, d'un gentil sourire bienveillant et mélancolique. Le Tors en fut bouleversé. Il resta là longtemps, rêveur, son œil embué de pleurs. Il éprouvait un sentiment encore inconnu de lui, une joie mêlée à une sorte d'angoisse, puis il s'enfuit sans se retourner et fondit en larmes.

Chaque jour la rencontre se reproduisit. Petit à petit, l'infirme s'enhardit ; une fois il osa même offrir un bouquet à la fée qui le remercia. On causa, on devint amis.

Jacques oublia ses chèvres, ses chagrins, sa vieille Fanny ; il ne vivait plus que pour l'instant trop court où il voyait sa petite camarade.

Mais un jour elle ne vint pas ; le lendemain non plus. Le chevrier pressentit une catastrophe. Il alla rôder autour de l'hôtel où habitait la fillette, une petite Parisienne phthisique qu'on avait envoyée à la montagne. Le laquais qui voiturait d'habitude la petite malade sortit de l'hôtel, Jacques s'approcha et apprit que sa petite amie reposait au cimetière du village ; son mal l'avait emportée.

Il resta là, sans avoir l'air de comprendre, hébété, la face encore plus tordue, son pauvre corps encore plus déjeté ; puis il s'éloigna sans rien dire. Il alla chez la vieille Fanny, sans un mot l'embrassa, puis...

Le lendemain on le trouva mort sur la tombe de la petite fée.

Non, on ne pouvait pas dire que Jacques-le-Tors fût un mauvais gas.

B. STENNA.

UNE MAUVAISE PLAISANTERIE

Je trépigne ! J'enrage ! La colère et l'indignation ont transformé mon visage habituellement si placide. Trois mois de campagne ne suffiront pas à remettre mes nerfs ébranlés.

« Holà ! direz-vous, du calme. Conte-moi d'où vient cette humeur si brusque, ce visage si peu avenant ! »

Qu'à cela ne tienne. Je peste contre mon tailleur. N'allez pas croire, je vous prie, qu'il s'est trouvé sur mon chemin pour me réclamer la rémunération sonnante de ses coups de ciseaux maladroits ou pour ses boutons dont il ne reste pas un à ma culotte. Non, je l'ai payé ; il ne réclame rien. C'est moi qui réclame, et vous verrez si j'ai raison.

Nous savons que le tailleur est plus puissant qu'un roi ; car le roi, lui, ne commande qu'à ses sujets, tandis que le tailleur impose ses goûts à tout le monde, sauf à quelques originaux qui ne se laissent pas faire.

Et pourquoi cette autocratie ? Ah ! c'est un prétexte sacré : c'est la mode !

Que d'actes arbitraires commis au nom de la mode !

Le tyran que vous priez humblement de satisfaire vos goûts, en échange de votre argent, s'y refuse et répond : Comment donc ! un veston court ! Mais ce n'est plus la mode ; on va vous faire des pans, comme ça, avec un large coup de ciseaux. »

Vous demandez un pantalon serré au bas. « C'est ridicule, vous réplique-t-on, je vais vous le faire large. » Il prendra bien la poussière, mais... c'est la mode.

Et le bon public n'a rien à redire ; dame ! puisque c'est la mode.

Ma parole si on ne dirait pas que les tailleurs sont ligués pour ennuyer les autres gens !

J'ai donc commandé, l'autre jour, ma vingtième paire de culottes. Pour échapper à la mode j'ai fait mes recommandations ; j'ai même donné des ordres écrits à mon tailleur et j'ai exigé que les poches fussent bien cousues.

Eh bien oui, il me les a bien cousues, mais... à l'entrée, ensorte qu'au moment où je les étrenne, pressé pour prendre le train, je n'y puis glisser cinq centimes. Aussi je trépigne, j'enrage ! Et vous en feriez autant à ma place !

P. C.

La destinée. — Un papa anglais demandait un jour à un ami à quelle carrière il devait destiner son fils âgé de dix ans.

L'ami répondit :

Enfermez-le dans une chambre où vous aurez mis sur la table une Bible, une pomme et quelques pièces de monnaie. Après un quart d'heure, vous l'observerez.

S'il est en train de lire la Bible, vous en ferez un pasteur ; s'il ne s'intéresse qu'à la pomme, qu'il soit agriculteur ; s'il s'amuse à compter l'argent, qu'il devienne financier.

L'expérience fut faite. Et quand l'ami en demanda le résultat, le père répondit :

— J'ai trouvé mon fils assis sur la Bible ; il avait mis l'argent en poche et mangeait la pomme...

— Alors, faites-en un député !

CHEZ LES AIGLONS

UNE « grande salle » manque au bonheur des habitants d'Aigle. Qui s'en douterait en passant quelques heures dans la compagnie de ces gais mortels ! Enfin, ils tiennent à leur grande salle, comme les musiques de Lausanne tiennent à la leur. Ils ont déjà recueilli des fonds dans ce but et ils espèrent les grossir aujourd'hui et demain, grâce à une kermesse qu'ils préparent depuis longtemps et dont une des attractions sera un cortège cotumé de 350 figurants, qui partira de la place du Marché, dimanche, à midi et quart.

Ces deux journées n'engendreront pas la mélancolie. Dieu merci, on sait encore rire à Aigle. Une gazette de circonstance, le *Bec d'Aigle*, le fait bien voir. C'est ainsi que nous lisons dans son « bulletin politique » :

Des journaux mal informés ont parlé de manœuvres suisses auxquelles désirait assister le kaiser allemand. Ce n'est là qu'un futile prétexte. Guillaume II en effet a obtenu la promesse formelle d'une intervention armée de la Suisse dans les affaires marocaines. De là notre nouvelle organisation militaire.

Une fois les Suisses installés au Maroc, les Arabes exterminés, les Français chassés d'Afrique, Guillaume nommé colonel de Landsturm, la question sera soumise à la conférence de la Haye qui, par esprit de conciliation et pour éviter un nouveau conflit se hâtera de ratifier le « statu quo ». Quelques légères compensations seront accordées aux différentes puissances : aux Anglais une colonie près de Payerne, à l'Espagne les entrepôts de Rolle, au tsar la colonie russe de Chailly, à la France les